



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 20/04/2026

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 16

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation  
13/04/2026

Date d'affichage  
13/04/2026

VOTE : Adoptée à l'unanimité  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.

#### Etaient présents :

Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme DE TORRES Carole, Mme DESBOS-THEURET Jessica, M. DEWISE Michaël, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme HEBRARD Magali, Mme LIONNETON Leslie, M. MATA-VERSET Michaël, M. PACCOUD François, Mme PRAS Aurélie, Mme SAHMAN Virginie, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion, M. VERCASSON Christophe

#### Procuration(s) :

M. BETHUNE Christian donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, M. GUILLAUME Kévin donne pouvoir à Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. DEWISE Stéphane donne pouvoir à Mme COMBEDIMANCHE Lucie

#### Etai(ent) absent(s) :

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. BETHUNE Christian, M. DEWISE Stéphane, M. GUILLAUME Kévin

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PACCOUD François

**Numéro interne de l'acte : 2026-25**

**Objet : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE PARTICIPANT AU COLLÈGE D'ARRONDISSEMENT EN VUE DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ARDÈCHE (TE07)**

Rapporteur : Monsieur Cyril COLLOMBET

VU les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-8,

VU l'adhésion de notre commune au Territoire d'Énergie Ardèche (TE07),

VU les statuts du TE07 adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 19 mai 2025,

CONSIDÉRANT l'article 6-1-3 desdits statuts,

Monsieur le rapporteur rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

afin de représenter la commune au sein du collège d'arrondissement chargé d'élire les représentants au Comité Syndical à raison d'1 titulaire et 1 suppléant par tranche révolue de 5 000 habitants.

Il est proposé de désigner :

M. C. BETHUNE en qualité de délégué titulaire

M. M. MATA VERSET en qualité de délégué suppléant

Le Conseil Municipal,  
Monsieur le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1** : d'approuver la désignation ci-dessus en qualité de représentants de la commune de CORNAS au sein du collège d'arrondissement.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance  
M. PACCLOUD François



La Maire,  
Mme HEBRARD Magali

